

Procès-verbal de la Commission du personnel de l'Unil (CoPers)

---

Séance no 38 vendredi 14 octobre 2011, 14h00, salle 107 du Château

---

Présent-e-s

Mmes	Nadine Richon (vice-présidente) Magdalena Burba
MM	Hugues Poltier (président) Emmanuel Fernandes Micha Hersch Pierre Goloubinoff Patrick Michaux Benjamin Abt (prise du Pv)

Excusé-e-s

Mme	Patrizia Ponti Silvia Mancini
MM	Raphaël Célis André M. Kuhn Christophe Mager

---

Ordre du jour

1)	ACCUEIL.....	2
2)	AGENDA .....	2
3)	APPROBATION DES PV .....	2
4)	MEDUNIL .....	2
5)	PARKING A LA JOURNEE.....	4
6)	AUTRES COMMISSIONS : ECHOS .....	4
7)	DIVERS.....	4

---

## 1) Accueil

Monsieur Poltier souhaite la bienvenue à tout le monde. L'ordre du jour est accepté.

## 2) Agenda

Prochaine réunion prévue le 11 novembre 15-17h.

## 3) Approbation des PV

Le procès verbal du 11 avril 2011 est approuvé à l'unanimité. Une discussion porte sur la distinction entre procès verbaux public et le privé.

Le procès verbal du 2 mai est adopté à l'unanimité.

Le procès verbal du 6 juin est approuvé après quelques modifications.

## 4) Medunil

La CoPers ne doit se prononcer que sur les aspects relatifs au personnel et non sur le volet organisationnel. Ce n'est pas la mission de la CoPers.

Un membre relève que, pour les professeurs de la FBM, une des conséquences et difficultés de l'entrée en vigueur de Medunil est qu'ils ne savent plus qui est leur patron : le recteur de l'UNIL ou le directeur médical du CHUV. Ce qui pourrait provoquer un sérieux problème de ligne hiérarchique. Ce même membre relate sa forte opposition ainsi que celle majoritairement constatée auprès des professeurs de ladite faculté – comme en atteste l'opposition du conseil de faculté de la FBM à ce projet.

Il relève encore que les chercheurs fondamentaux sont particulièrement menacés. Si le rapport Medunil identifie, entre autres, beaucoup de problèmes de gouvernance il omet les cotés positifs de la situation actuelle. Il conclut en se demandant pourquoi changer une structure s'il n'y a pas d'avantages clairs pour les personnes concernées. Pour certains, les modifications seraient bienvenues mais pour d'autres les impacts négatifs seraient significatifs. Une des conséquences pourrait être la création d'une classe de « sous-professeurs ».

La CoPers prend acte que la FBM exprime ses inquiétudes quant aux ressources humaines. Un professeur devrait être nommé uniquement par le recteur alors que ce projet mettrait en place 3 lignes hiérarchiques. La partie clinique pourrait prendre le dessus sur les parties théoriques.

La crainte majeure exprimée par les biologistes par rapport à ce projet de réorganisation est ainsi qu'elle mette la science fondamentale en danger ; que la recherche fondamentale au sein de Medunil soit marginalisée à moyen/long terme. La faculté des sciences a été fusionnée avec la médecine, aujourd'hui le projet Medunil va encore plus loin.

Parmi les autres sujets d'inquiétude soulevés par ce projet, mentionnons :

- La question salariale : Il y a une différence salariale entre les professeurs du CHUV et ceux à la FBM. Il ne faudrait pas que cela augmente ces disparités.
- La question des trajectoires de carrière : jusqu'ici un jeune chercheur peut, après un doctorat en FBM suivi d'un post-doc au CHUV, obtenir un poste de recherche au FBM – le séjour au CHUV étant considéré comme une sortie hors de l'institution. En clair, il ne faudrait pas non plus qu'après un doctorat en FBM, un post-doc au Chuv, il ne soit plus possible de poursuivre sa carrière à la FBM au motif qu'on aurait dépassé les 5 ans maximum

autorisés au sein d'une même entité. Medunil doit faire en sorte que ces possibilités ne soient pas limitées.

#### Retour sur les positions de la Copers exprimées en 2008

La CoPers avait formé un groupe de travail en 2008 concernant ce projet. Certaines remarques alors formulées semblent avoir été prises en compte. Le problème hiérarchique, ainsi, a été déplacé. Les remarques à formuler ne sont plus exactement les mêmes. La remarque de la réciprocité de la méthode d'engagement semble avoir été prise en compte.

Une interrogation est soulevée concernant la future commission du personnel Medunil. Comment s'articulera celle-ci par rapport à la CoPers ?

Le sentiment majoritaire est que la CoPers a dédié à l'époque de nombreuses heures sur le sujet sans véritable impact.

Sur les « nouveautés » introduites par la nouvelle version du projet, les remarques suivantes sont soulevées :

- Les critères académiques de nomination pour la partie clinique ne sont pas les mêmes. La crainte est que certains médecins soient nommés professeurs alors qu'ils n'en ont pas les compétences ; ou encore que la voie clinique vers le professorat soit moins exigeante que celle pour la recherche fondamentale.
- Il y a de grosses différences de culture entre les deux mondes – UNIL et CHUV – qui sont difficiles à marier. Si la présidence est en provenance du CHUV il y aura de sérieuses inquiétudes quant aux nominations des professeurs, les deux vice-présidents devant se mettre d'accord pour les nominations ce qui apportera de la lourdeur dans les prises de décisions et ne sera pas obligatoirement au service de la qualité.
- Par ailleurs, le nom Medunil ne laisse pas apparaître les biologistes.
- Le professeur clinicien a un cahier des charges bien défini. Il y a deux filières d'évolution de carrière : UNIL et CHUV. Est ce que des non-médecins pourront avoir accès à la filière clinique comme cela peut-être le cas inversement ?
- Un cadre a été créé pour améliorer les conditions des gens *extérieurs* à l'Unil. Quel est le véritable bienfait pour l'UNIL ?
- La Copers ne comprend pas bien la nécessité de la création de la fonction de « Chargé d'enseignement et de recherche ».
- Les trois problèmes majeurs ressortant de la discussion sont : la gouvernance, la cohabitation de deux commissions du personnel et un souci hiérarchique global.

Le président rédige une prise de position qu'il va soumettre à la direction.

Une copie sera envoyée aux membres

#### **Appendice : Copie de la prise de position adressée par le Président à la Direction**

##### ***Prise de position de la Copers sur le projet Medunil 2011***

Dans le cadre de sa séance du 14 octobre 2011, la Copers a discuté le projet Medunil, donnant suite ainsi à la demande qui lui a été adressée par la Direction le 14 juillet 2011. La Copers ne s'est pas jugée tenue par l'intitulé des questions qui accompagnaient ce courrier. Elle a en outre examiné ce projet sous l'angle de son mandat propre, savoir les modifications qui s'en suivent pour la situation du personnel de l'Unil.

Dans cette perspective, les principales conclusions de son examen sont :

#### La Copers

- n'identifie aucun avantage pour le personnel de l'Unil ; en revanche, elle voit plusieurs problèmes et inconvénients, en particulier l'opacité quant au rattachement hiérarchique ;
- soulève la difficulté de gérer dans une même unité des filières de carrière aussi différentes que celles dans la recherche fondamentale et dans la clinique. L'inquiétude est que l'allocation des ressources, au fil du temps, se fasse à l'avantage des sciences cliniques à cause d'urgences vitales, cela au détriment des scientifiques fundamentalistes (les biologistes) ;
- observe que le projet vise à faciliter les trajectoires de carrière des cliniciens et ne prévoit rien d'équivalent pour les « académiques ». On ne voit pas sur ce point d'avantage pour le personnel de l'Unil ;
- est sensible aux craintes exprimées par le conseil de faculté de la FBM et tient à s'en faire l'écho – sans se prononcer sur son bien-fondé. Mais elle invite très vivement la Direction à écouter les inquiétudes ainsi exprimées par les principaux intéressés ;
- juge, s'agissant de la dénomination, que le mot « biologie » devrait figurer dans le titre de l'institution ;
- ne comprend pas à quoi correspond le titre proposé de « Chargé d'enseignement et de recherche », et du coup pas non plus la nécessité de sa création, d'autant qu'au niveau du « titre », il y a plus de ressemblance que de différence ;
- souhaite attirer l'attention de la Direction sur la nécessité de veiller à ce que le regroupement sous Medunil du Chuv et de la FBM ne conduise pas à restreindre les débouchés des assistants – dont nous rappelons qu'ils peuvent actuellement poursuivre leur carrière postdoctorale par un engagement au CHUV.

La Copers remercie la Direction d'avoir bien voulu la consulter sur cet important dossier et de l'attention avec laquelle elle prendra connaissance de son appréciation. Et la prie d'agréer ses salutations distinguées.

Au nom de la Copers, le 17.10.2011  
Hugues Poltier, président

---

#### **5) Parking à la journée**

Remis

#### **6) Autres commissions : échos**

- Egalité
- Restauration

remis

#### **7) Divers**

RAS

La séance est levée à 16h20